

Intitulé de l'action de formation

RCA-GP / Logiciel SERENITE PAYE

Référentiel des Compétences visées pour la révision des Acquis du métier de Gestionnaire de Paie / Logiciel SERENITE PAYE

Modalités et Délais d'accès : Formation accessible sous 1 semaine après réception de votre demande d'inscription sur notre site, par téléphone, par courriel / courrier - Formation SUR MESURE en INTRA ENTREPRISE / après acceptation du devis. En 1/2 journée (4H00) en journée entière (7h00) après identification des prérequis et audit des besoins. L'action de formation sera programmée selon les disponibilités du future apprenant, des réception de la convention de formation signée .

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Un dispositif d'accompagnement individualisé est défini en fonction de la demande afin que l'apprenant soit positionné dans des conditions optimales et adaptées, destinée à tous les publics, comme le prévoit l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 (PSH) avec le concours d'acteurs régionaux si SERENITE CONSEIL devait compenser un besoin (voir modalités p 3)

Tarifs : Nos tarifs sont soumis au travers d'un Devis auprès de l'entreprise « Client » selon les besoins exprimés. Formation proposée : sur mesure

Objectifs Pédagogiques et Compétences visées :

L'objectif de cette formation a pour but de dispenser aux apprenants, tous les aspects Techniques / Opérationnels, ainsi que toutes manipulations nécessaires à l'utilisation du Logiciel SERENITE PAYE SILAExpert permettant le traitement des bulletins de salaire ainsi d'amener le stagiaire à maîtriser l'ensemble des fonctionnalités du Logiciel.

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- ✓ Constituer une fiche salariée en recueillant et en traitant les informations : absence, maladies, augmentation, promotion ...
- ✓ Etablir les paies dans le respect de la législation sociale et contractuelle en production et cycle mensuel
- ✓ Maîtriser les taux de cotisations
- ✓ Traiter et Paramétrer les éléments des organismes extérieurs : Urssaf, Pôle emploi, caisses de retraite...
- ✓ D'envoyer les déclarations en « un clic »
- ✓ Gérer les fonctionnalités des éditions
- ✓ Lister les éléments divers de rémunération et primes
- ✓ Elaborer des documents de synthèse : tableaux de bord, masse salariale, entrée/sorties
- ✓ Traiter les cas particuliers liés à l'élaboration des règles de paie (conventions collectives, accords d'entreprise...)
- ✓ Procéder à la liaison comptable
- ✓ Suivre la fonction d'archivage et être en veille permanente vis-à-vis de la législation
- ✓ Tenir à jour les documents imposés par les dispositions légales et réglementaires
- ✓ Etablir le Bilan social individuel ; Bilan social Société ; Le compte-rendu de mission
- ✓ Appréhender la DSN dans la pratique du logiciel

Moyens de suivre l'exécution de la formation et d'en apprécier les résultats :

L'émargement des feuilles de présence débutera à 12h35 et 17h35 pour chaque demi-journée, signatures stagiaires/formateur. Un test final permettra de mesurer le niveau de connaissance acquises au terme de l'action de formation. Une attestation de fin de formation mentionnera les objectifs atteints, la nature de la formation, la durée de l'action de formation incluant les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Public visé et prérequis :

Cette formation est destinée à un public ayant :

- ✓ Une connaissance de la législation sociale en général, des règles spécifiques à l'activité de gestion de la paie.
- ✓ Une maîtrise à l'utilisation d'un ordinateur, à la pratique et l'environnement Windows ...
- ✓ La maîtrise des logiciels spécifiques à la gestion de la paie
- ✓ Une connaissance des outils statistiques (Tableaux, extractions de données ...)
- ✓ Une efficacité à communiquer avec son environnement de travail direct, ses collègues et sa hiérarchie
- ✓ Une Aptitude à se conformer aux objectifs de la production
- ✓ Une capacité de Logique et de précision

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement avant la formation :

En amont de l'action de formation, un test permet de mesurer le niveau de connaissance du stagiaire. La formation sera rythmée par une alternance d'exposés et de travaux pratiques. La formation sera dispensée par M. David BOILEAU / Me Lola ROSTOLL/ Me Julie COQUERILLE Formateur(*trices*) Référent (*tes*) SERENITE PAYE – Pôle social / Pôle Compétences
La formation se déroulera au sein même de l'entreprise de l'apprenant, en Présentiel/sur demande spécifique en Distanciel. L'apprenant pourra choisir d'utiliser son propre matériel ou celui de son employeur, avec l'accord express de ce dernier, après vérification du formateur de la conformité du matériel utilisé. Un matériel adapté sera mis à disposition au stagiaire dans le cas contraire. Lorsque la formation a lieu en distanciel, notre équipe se tient à la disposition de nos participants pour tout besoin Technique ou pédagogique durant toute la durée de l'action de formation. contact@sereniteconseil.com - Tél : 07 62 76 65 29

Les supports de cours, les travaux pratiques seront mis à disposition selon le besoin exprimé par l'apprenant sur clé USB/supports papiers/ Aide en ligne Logiciel.

Modalités d'évaluation :

Le transfert des acquis sera mené par le formateur, par un questionnaire au terme du module de formation. Une invitation vous sera adressée à 90 jours afin de procéder aux évaluations globales sous forme d'une réunion collective (4H00), en présence de tous les acteurs du parcours du stagiaire. Un test final permettra de mesurer le niveau de connaissance acquises.



Programme de formation
Accessible sur notre site www.serenitepaye.com

Logiciel SILAExpert - OUTIL INNOVANT EN MATIERE DE GESTION DE LA PAIE > 7,5 Millions de bulletins de paie générés par mois
Cette action de formation tend à Adapter et Développer les compétences des salariés sur la prise en main du nouvel outil.

1. Préambule

- Description du contexte métier de Gestionnaire de paie

2. Montage d'un dossier et réalisation des paies

- Paramétrage de la fiche Société
- Paramétrage de la fiche Salarié
- Saisie des cumuls de congés payés
- Calcul et contrôle des bulletins du 1er mois

3. Passage en production et cycle mensuel de paie

- Principe des bulles sur l'état d'avancement
- Saisie des éléments mensuels dans le cadre de la formation

4. Les cotisations

- Création d'un taux de cotisation spécifique
- Ajouter un contrat complémentaire / taux de cotisation variables

5. Organismes et déclarations

- Paramétrage des organismes
- Les déclarations

6. Fonctionnement des éditions

- Récapitulatifs de paie, tableau des charges, journal de paie, détails des cotisations, état des paiements, solde de repos

7. Eléments divers de rémunération et primes

- Les titres restaurant
- Les avantages en nature
- Les indemnités kilométriques
- Les prélèvements fixes sur salaires / Saisies - Arrêt
- Les titres de transport

8. Traiter les cas particuliers

- Paramétrage d'un contrat d'apprentissage
- Entrée et sortie d'un salarié
- Création d'un planning tournant

9. Liaison comptable

10. Archivage

11. Le menu Bilan

- Bilan social individuel
- Bilan social Société
- Le compte-rendu de mission

12. La DSN dans la pratique du logiciel

Une obligation : s'inscrire sur [Je déclare.com](http://Je.declare.com) / net-entreprises.fr
Activation de la DSN
Calcul

13. Vous avez une Question ?

Contacteur :

David BOILLEAU / Lola ROSTOLL / Julie COQUERILLE sont à votre disposition sur le Support
Téléassistance / Pôle Compétences / Pôle Social - [SERENITE PAYE](http://SERENITE.PAYE)
Par mails, Téléphone, Visioconférence, aux heures ouvrées des bureaux SERENITE CONSEIL



ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (PSH)

SERENITE CONSEIL met en place des moyens humains et matériels adaptés pour aider les apprenants en situation de handicap.

Dans le contexte où nous ne pourrions pas positionner l'apprenant en situation de handicap dans un environnement adapté.

Un dispositif d'accompagnement individualisé est défini en fonction du besoin.

La mise en place de ce dispositif sera principalement assurée par la Mission Handicap, sous la responsabilité d'un chargé de mission.

La mise en œuvre du dispositif repose sur un travail d'équipe entre :

La Maison Départementale des Personnes Handicapées - **MDPH** du Var

Madame ORSO Sophie Référente Handicap SERENITE CONSEIL

Le Service de la Mission Handicap

L' Association Varoise pour l'Intégration par l'Emploi – **AVIE**

Ou autres Associations référentes

AGEFIPH - Ressource Handicap Formation